Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260625-DEL2026_63-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Juin 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme FEVRE Blandine à Mme BESCOND Servanne, Mme FONTAINE Odile à Mme NIZAN Windy, M. REMINIAC David à M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. PRONOST Yves

A été nommée secrétaire : Mme LE FEUVRE Céline

2026/63 – Désignation d'un référent tempête ENEDIS

En cas d'incidents sur le réseau électrique liés aux intempéries et pour une plus grande réactivité, la société ENEDIS en charge du réseau de distribution de l'électricité souhaite disposer d'un interlocuteur privilégié, le référent tempête.

Il est proposé de désigner en tant que référent tempête ENEDIS :

- M. BOUEDO Christophe

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/06/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

